

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 MARS

LE VOTE SCANDALEUX

Nous avons une commission du budget étonnante, un ministère surprenant, une Chambre abracadabrante.

Samedi matin, la Chambre et la commission et le gouvernement étaient tellement en désaccord à propos du budget des recettes, dont on venait de commencer la discussion, que M. Tirard déposait sur le bureau de la Chambre un nouveau projet. Et samedi soir, à sept heures sonnantes, le budget des recettes était voté. Oui, voté, tout entier. Ce bouclage a été opéré en une séance.

Les républicains savent-ils ce qu'ils ont voté ? Quelle plaisante question ! Eh bien, voilà ce dont ils ne se soucient guère.

On était acculé à l'expédient d'un quatrième douzième provisoire, les journaux disaient que la Chambre n'en finirait jamais ; la Chambre a voulu prouver qu'elle pouvait en finir. D'une seule brassée, elle a pris les comptes des recettes et les a jetés pêle-mêle dans le giron de M. Tirard.

Après la politique des épiluchages haineux, c'est la politique de « Je m'en moque ! » Après les lenteurs interminables, voilà la besogne troussée en un tour de main. Voilà comme les députés républicains traitent les affaires publiques. Ou bien ils les laissent en détresse, ou bien ils les baclent sans examen.

C'est la première fois qu'une Chambre vote l'impôt avec une pareille désinvolture. Il était réservé à la Chambre actuelle de nous faire cette surprise scandaleuse. Nous espérons que les électeurs lui en seront reconnaissants.

Les bouilleurs de cru

La majorité républicaine de la Chambre a voté la semaine dernière la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Voilà un de ces votes qu'on n'a pas besoin de commenter.

Quel préjudice il porte à nos populations rurales, celles-ci s'en rendent compte mieux que personne.

Il se peut que le Sénat réagisse à cet égard contre la décision de la Chambre, et nous souhaitons qu'il le fasse, mais quelle que soit l'issue du débat, les populations rurales n'oublieront pas que ce sont les députés républicains qui, en dépit des généreux efforts des conservateurs, ont fait tout leur possible pour infliger un impôt nouveau et vexatoire à une fraction si nombreuse et si intéressante de la nation.

Quant au fond même de la question, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la courbe, mais si substantielle brochure que vient de publier chez Lerebourg, à Lizeux, sous le titre : *Pourquoi les bouilleurs de cru sont-ils menacés*, M. Pierre de Witt. Il est bon de montrer aux électeurs des départements qu'ils doivent aux républicains, et aux républicains seuls, leurs craintes et peut-être leurs souffrances. C'est ce que l'auteur a fait avec une irrésistible logique et une force d'argumentation qui ne laisse plus debout aucune objection.

LA QUESTION BOULANGER

La grande majorité des journaux républicains approuvent l'acte de résolution du gouvernement.

Parmi les journaux qui prennent le parti du général et font le procès du ministère dans des articles plus ou moins violents, il faut citer *l'Intransigeant*, *la Lanterne*, *la Cocarde* et *le XIX^e Siècle*.

D'autres journaux, sans désapprouver la mesure, sont surtout frappés des conséquences qu'elle peut entraîner.

M. de Cassagnac écrit dans *l'Autorité* :

« Faut-il que les ministres soient bêtes pour faire ainsi les choses, que forcément elles tourneront contre eux, alors même qu'au fond ils n'ont peut-être pas tort ! »

Le Gaulois estime que les motifs de la

mesure prise sont différents de ceux qu'on avoue.

Oscar Havard dit dans *le Monde* :

« Voici donc M. Boulanger déplumé : un décret de M. le président Carnot lui rase son panache et le jette à bas de son cheval noir. Moins de deux ans après la proscription des Princes, le proscripateur est à son tour atteint. Et comment le « pioupiou d'Auvergne » sort-il de Clermont ? Ce n'est pas, assurément, sous une arche triomphante. Contre le duc d'Aumale et contre le duc de Chartres, M. Boulanger ne put, on se le rappelle, articuler aucun fait d'indiscipline, aucun acte de désobéissance. En frappant ces deux vaillants soldats, le héros de Pautus ne leur reprocha que de descendre de Henri IV et d'avoir pour aïeux les créateurs de la nationalité française.

Quelle contraste, hélas ! avec les articulations qui sont aujourd'hui portées par le successeur de M. Boulanger contre Boulanger lui-même ! Le rapport de M. Logerot nous montre le commandant du 43^e corps rebelle aux ordres du ministre de la guerre, infidèle à la parole donnée et sans égard pour la dignité de son uniforme. Nous voilà loin des misérables griefs qu'invoquent les républicains pour expulser de l'armée le vainqueur de la Smala. Mais ce n'est pas seulement la plus rigoureuse des pénalités disciplinaires que le général Logerot inflige à M. Boulanger ; pour comble de disgrâce il le désigne à la risée de l'Europe. Ne nous révèle-t-il pas ce trait inouï d'un commandant de corps d'armée qui tâche, comme un vulgaire joueur de bonneteau, de dépister la police en dissimulant ses yeux derrière des lunettes et en affectant une légère claudication ? »

Les députés amis du général Boulanger ayant renoncé à prendre l'initiative d'une interpellation, et un certain nombre de membres du Parlement estimant qu'il est nécessaire que la lumière la plus complète soit faite, il est à peu près certain que le gouvernement sera interpellé à la séance de la Chambre d'aujourd'hui lundi.

Le bruit avait couru que cette interpellation émanerait de l'extrême gauche et serait développée par M. Millerand.

Mais, renseignements pris, le député de Paris démentait ce bruit, et, d'autre part, on assurait que le débat serait provoqué par les « indépendants » et porté à la tribune par M. Jaurès, député républicain du Tarn.

Le but poursuivi est de fournir au gouvernement l'occasion de produire publiquement et officiellement tous les documents constituant la preuve des actes reprochés au général Boulanger, qu'il déclare avoir en sa possession.

La campagne électorale menée par les amis du général, avec son assentiment, continue avec ardeur.

D'après le *Rappel*, le gouvernement songerait à réunir un conseil d'enquête afin de faire prononcer la mise en réforme du général Boulanger. En présence de l'agitation politique qu'avec son aveu on organise sur le nom du général, le gouvernement estime qu'il ne serait pas possible de laisser cette situation se prolonger plus longtemps sans danger pour l'armée.

Le général Boulanger doit quitter Paris ce soir lundi à 8 heures, accompagné d'une de ses filles, pour aller à Clermont déménager son mobilier.

Il reviendra immédiatement à Paris où il obtiendra certainement l'autorisation de résider.

On dit que le général Boulanger n'est pas sorti de la matinée. Il ne s'est nullement rendu au ministère de la guerre et n'a reçu aucune communication du ministre.

Le comité de protestation se réunira demain chez M. Laguerre pour prendre les mesures que les circonstances nécessiteront.

Le *Paris* espère qu'on va faire la pleine lumière sur la question Boulanger.

« Il faut, dit-il, que le pays sache la vérité. Une enquête parlementaire est donc nécessaire.

» Une commission pourrait étudier à huis-

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE VIII

Dorothee ne fut pas la seule à remarquer le chagrin silencieux de Giselle. Frida, toute enfant qu'elle était encore, guidée par sa tendresse, résolut de venir en aide à sa maîtresse bien-aimée.

Un beau jour, elle mit elle-même à la poste, sous les yeux de Dorothee, qui aurait bien voulu en connaître le contenu, une volumineuse lettre à l'adresse suivante :

« Monsieur le comte Heinrich de Kastow,
au château de Greifenstein,
Par Staubach. »

Si la lettre était volumineuse au point de payer une triple surcharge de timbres, ce n'est pas qu'elle contint une longue chronique, mais Frida écrivait encore fort mal en fin, et pour être mieux comprise par son cher oncle, elle avait pris sa grosse écriture comme sur ses cahiers de leçons. Malheureusement, le comte de Kastow était en voyage ; la lettre de Frida courut après lui pendant

bien des jours, et lorsqu'il la reçut aux eaux de Ragatz, à table d'hôte, au milieu d'une nombreuse compagnie, il éprouva une émotion si extraordinaire qu'il pâlit au point d'attirer l'attention de ses voisins.

— Vous êtes malade, mon cher comte ? lui demanda un officier de ses amis, placé à sa droite.

— Oui, un vertige soudain, répondit M. de Kastow qui avala coup sur coup deux verres d'eau glacée.

Il était livide, des gouttes de sueur perlaient sur son front sévère, et ses lèvres qui n'avaient plus de sourire se contractaient d'une façon presque farouche.

Le lendemain matin, quand M. de Schussenried, l'officier en question, se présenta à la porte du comte pour avoir de ses nouvelles, il lui fut répondu par Fritz, le fidèle valet de chambre de M. de Kastow, que Son Excellence avait été rapplée subitement chez lui.

— Pas de mauvaises nouvelles, je l'espère ?

— Non, mon colonel ; il s'agit de réparations à faire au château.

— Lequel ? demanda l'officier rassuré. Ce cher Kastow a tant de domaines dans tous les coins et recoins de l'Allemagne, qu'il me faut des renseignements plus précis.

— Brunnenburg, mon colonel.

— Oh ! l'heureux mortel ! Brunnenburg est la

perle de la Méranie.

— Une apparition de castel enchanté, dans un érin de verdure, dit M. de Schussenried à un capitaine qui l'accompagnait.

CHAPITRE IX

Non, certes, le comte de Kastow n'était pas un heureux mortel, comme le croyait son voisin de table à Ragatz.

Il n'y avait pas dans toute cette vallée enchantée, parmi ces maisons blanches où le pampre s'enroule aux berceaux, sous ces humbles toits de bois, un cœur moins content que celui de Son Excellence le comte Heinrich.

Il ne passa que vingt-quatre heures dans son nid d'aigle, dont la situation vertigineuse au-dessus d'un ravin verdoyant convenait bien au prestige des souvenirs de l'antique famille des Brunnenburg et des poétiques légendes qui brodaient son histoire de siècle en siècle.

Rien ne put le retenir : ni les supplications du régisseur qui réclamait l'œil du maître et vantait à outrance les anguilles savoureuses, le miel parfumé, le vin limpide comme la topaze, ni les senteurs balsamiques de la montagne, l'ombre épaisse des châtaigniers centepaires, le cristal du ruisseau bondissant.

Il partit. Que la route lui sembla longue, et la vapeur indigne de sa renommée !

Parfois il aurait voulu ensevelir dans un linceul de frimas les vieux arbres de la forêt, les cataractes mugissantes où le soleil semait en se jouant de la poussière irisée de ses rayons, et les fleurs de l'été, diaprées de leurs vives couleurs le velours des pâturages.

D'autres fois encore, songeant aux miracles favoris du bienheureux Albert, il aurait souhaité jeter à foison les roses épanouies sur la route qu'il allait parcourir, puisque cette route menait vers elle, vers elle qu'il n'avait pas revue depuis trois mortelles années, vers elle qui souffrait, et dont il soulagerait la peine au prix de son crédit tout entier.

« Mon vieil Arnold, avait-il écrit avant de partir, porte de ma part cette lettre à l'ambassadeur de France. J'ai une faveur immense à réclamer de lui ; je sais qu'il m'obligera en retour des services que j'ai rendus aux siens pendant la dernière guerre ; je te raconterai tout cela plus tard, le temps me manque aujourd'hui. Qu'il te suffise de savoir qu'il s'agit de me procurer le peu de joie que j'ai encore à attendre ici-bas ; cours donc, mon ami, cours, vole, s'il est nécessaire ; je sais que ton amitié pour moi te donnera des ailes. Il faut rejoindre l'ambassadeur, où qu'il soit, à Berlin, aux eaux, à la mer, à Paris même. »

(A suivre.)

clous les pièces sur lesquelles le ministère a appuyé sa décision. Elle pourrait entendre le général Boulanger comme témoin et elle ferait un rapport à la Chambre en parfaite connaissance de cause. »

L'ENQUÊTE

On lit dans les *Tablettes* :

« Il résulterait de l'enquête faite sur le général Boulanger qu'il adressait chaque jour à Paris des centaines de lettres, mises à la poste dans différentes localités ; il adressait en outre un grand nombre de dépêches chiffrées à des personnages politiques surveillés. *L'Événement*, qui donne ces détails, ajoute que le général a pris part aux conciliabules qui précédèrent les élections du 26 février, conciliabules tenus à Paris et auxquels assistaient plusieurs députés. »

La presse européenne s'occupe du cas Boulanger :

Le *Times* considère que si le gouvernement français a mal calculé ses forces, la mesure qu'il vient de prendre à l'égard du général Boulanger peut avoir pour la France, pour l'Europe même, des conséquences très graves.

En somme, bien qu'il soit fort difficile de rien préjuger, les chances paraissent être en faveur du gouvernement.

Nous devons néanmoins reconnaître, ajoute le *Times*, que si le général Boulanger joue hardiment son jeu, s'il peut trouver dans l'armée et parmi les populations des campagnes un peu de cet appui dont se vantent ses amis, il est possible que sa carrière ne soit pas près de finir dans un pays qui a vu un dix-huit Brumaire et un 2 Décembre.

La *Presse*, de Vienne, publie un article sur le « boulangisme » dans lequel elle reproche au Parlement français d'avoir égaré l'opinion au point qu'une agitation en vue d'une dictature militaire est devenue possible.

La *Riforma*, de Rome, dit que les actes imputés au général Boulanger sont tels que non-seulement ils méritent la punition infligée, mais encore qu'ils discréditent entièrement le général auprès de tous les gens de bon sens qui le regardaient encore comme une espérance pour la France.

L'*Indépendance belge* dit que tout le monde approuvera la fermeté du gouvernement français. C'est un acte de bonne politique et de bonne administration.

Le *Courrier de Bruxelles* dit :

« Le gouvernement est loin d'être un gouvernement sérieux. Le général va se faire plébisciter à l'occasion, et l'armée ne paraît nullement loin de s'allier au projet mal défini du César de Clermont-Ferrand. Sans l'armée, il n'y a rien de fait. »

L'*Etoile belge* dit que le ministre Tirard vient de faire preuve d'une énergie dont on ne le croyait pas capable. Il a frappé le général Boulanger non pour sa campagne plébiscitaire, mais pour ses manquements répétés à la discipline.

La *Réforme* dit que la mesure prise contre le général Boulanger était indispensable et que celui-ci devait être frappé d'une façon exemplaire. Au point de vue politique, c'est le cabinet qui sera frappé par le coup énergique qu'il vient de porter au général qui devient un prétendant populaire et démagogue prêt à profiter des fautes du parlementarisme, comme Louis-Napoléon en 1848.

Le général Boulanger

Voici en quels termes le *Ralliement*, organe républicain progressiste d'Angers, apprécie la conduite du général Boulanger :

« Nous sommes de ceux qui avaient soutenu le général Boulanger envers et contre tous.

« Ce soldat en qui les soldats avaient confiance ; ce général dont le peuple saluait comme un étendard victorieux le chapeau à plume blanche ; ce ministre qui faisait trembler l'Allemagne ; ce Français en qui nos frères d'Alsace-Lorraine mettaient toutes les espérances de leurs cœurs de Français, nous semblait on de ces hommes qui, sur les champs de bataille, peuvent, dans une certaine mesure, commander à la victoire comme ils commandent à leur armée.

« Or, dans les conjonctures actuelles, les hommes de cette trempe ne sont pas seulement utiles, ils sont nécessaires.

« Ils le seront demain plus encore qu'aujourd'hui.

« Mais la première condition pour que ces hommes méritent jusqu'au bout la confiance dont le pays et l'armée les honore, c'est qu'ils soient, plus que tous les autres, corrects et disciplinés.

« Le général Boulanger a failli à la discipline et à la correction tout ensemble.

« Trois fois il est venu à Paris, malgré l'ordre formel du ministre de la guerre et alors que son nom était jeté dans la mêlée électorale par des aventuriers qu'il désavouait mollement.

« Trois fois il a enfreint ces règlements militaires qu'il était chargé, lui, de faire respecter en qualité de commandant du treizième corps.

« Voilà pour la discipline.

« Quant à la correction, le général n'en a pas eu plus de souci.

« Il s'est mis à la remorque, — tout l'indique et nous sommes bien obligé de le constater à présent, — de réactionnaires comme Thiébaud, de journalistes sans aveu comme Labryère.

« Il s'est laissé patronner par la *Cocarde*, dirigée par un saltimbanque de lettres, toujours prêt à monter sur les tréteaux de la réclame, vendant du boulangisme parce qu'il ne peut se vendre lui-même, opportuniste hier, révolutionnaire aujourd'hui, orléaniste demain.

« Ces gens-là ont compromis le général Boulanger, parce que le général s'est prêté à ces compromissions.

« Sa conduite louche, ses voyages clandestins à Paris, ses désaveux qui ne désavouaient rien, ont autorisé toutes les manœuvres auxquelles son nom a été mêlé.

« Soldat, il a manqué à la discipline.

« Républicain, il s'est laissé circonvenir par les réactionnaires.

« Nous n'avons plus aucune raison de le soutenir.

« Devant les refus formels du ministre, le général Boulanger n'avait qu'un droit, — c'était de faire son devoir.

« Il n'a pas fait son devoir.

« La mesure disciplinaire qui le frappe est sévère, — mais elle est juste.

» EM. FERRE. »

Le ministre Boulanger ET LE GÉNÉRAL SCHMITZ

On lit dans le *Rappel* :

« Le général Boulanger était ministre de la guerre en janvier 1886. Il déplaça une brigade de cavalerie. Un journal s'étonna que le commandant du corps d'armée dont cette brigade faisait partie, le général Schmitz, n'eût pas protesté contre le déplacement. Le général Schmitz envoya au général Baillod, qui commandait la brigade, cette dépêche :

« Réunissez immédiatement officiers de la brigade et lisez-leur le télégramme suivant : *L'auteur de la lettre qui dénonce le douloureux silence du général Schmitz a menti. Pas un mot de plus. Rompez le cercle.* »

« En se défendant d'avoir gardé le silence, le général Schmitz blâmait indirectement le ministre ; mais enfin ce n'était qu'un démenti à un journal. Et on pouvait passer un moment d'humeur à un général accusé publiquement d'avoir vu frapper sans un mot de regret une brigade de son corps. Le ministre de la guerre fut implacable. Le général Schmitz fut relevé de son commandement, destitué du conseil supérieur de la guerre, mis en non-activité et placé hors cadre.

« Celui qui punissait si durement un manquement à la discipline ne peut pas désapprouver qu'on ne laisse pas impunis trois manquements successifs.

« La veille du jour où il traitait de cette façon un commandant de corps qui n'avait pas respecté un ordre de son ministre, à la Chambre, en réponse à une question de M. Gaudin de Villaine touchant le déplacement de la brigade, le général Boulanger avait prononcé cette phrase :

« — Tant que je serai son chef, l'armée n'aura pas à être juge, elle n'aura qu'à obéir. »

INFORMATIONS

On a distribué aux députés une proposition de loi ayant pour but « de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme. »

Rien que cela dans une seule loi !

C'est signé Barodet, Clémenceau, Laborde, Laisant, etc.

Voici quelques articles de la proposition Barodet-Clémenceau :

Article premier. — Les parents en ligne collatérale ne succèdent pas.

Art. 2. — A défaut d'héritiers en ligne directe ou de dispositions testamentaires, toute succession est acquise à l'Etat.

Après le rejet par la Chambre du système de la commission du budget, le gouvernement, renonçant à son projet primitif, a présenté un nouveau projet de budget des recettes.

Ce projet, qui a été dressé d'après les recouvrements de l'année 1886, écarte toutes les questions litigieuses contenues dans l'ancien projet.

Voici d'ailleurs sur quelle base il est établi :

« Création d'un droit de 6 francs sur les raisins secs employés à la fabrication des vins artificiels.

« Élévation de 5 à 10 francs du droit sur les vinaigres.

« Maintien du privilège des bouilleurs de cru ; mais le gouvernement les oblige à déclarer leur alambic à la mairie et il frappe ces appareils d'un droit de statistique de 1 franc permettant à l'administration d'exercer son contrôle.

« En outre, le nouveau projet de M. Tirard, afin d'empêcher la fraude dans la fabrication des bières, autorise les agents du fisc à pénétrer dans les brasseries à tout moment où le travail est en cours.

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

La veuve du brave général de Sonis vient d'obtenir un bureau de tabac.

C'est tout ce que le gouvernement républicain a cru pouvoir faire pour la veuve d'un héros qui n'avait pour toute fortune que son épée et qui a laissé, dit-on, dix jeunes enfants.

On avait agi bien différemment pour la veuve de Paul Bert, le jacobin athée qui possédait déjà un capital de 600,000 francs avant son départ pour le Tonk-King, où il recevait, comme gouverneur, des émoluments évalués à 250,000 francs.

A la veuve de ce laïcisateur à outrance qui a laissé une grosse fortune, le gouvernement a généreusement octroyé une rente annuelle de 12,000 francs.

Cette façon différente de reconnaître les services rendus prouve la partialité des hommes qui sont au pouvoir.

LES ESPIONS

On écrit de Nice que malgré la loi sur l'espionnage, le pays est inondé d'Italiens et d'Allemands auxquels l'autorité militaire s'ingénie à faciliter les moyens de remplir le mieux possible leurs nobles fonctions.

Exemple : Dans les environs de Nice, on construit un fort considéré, à tort ou à raison, comme la clef des Alpes. Eh bien ! on n'emploie aux terrassements que des ouvriers italiens ; mais, le comble, c'est que l'éclairage des travaux est confié à un Allemand, soi-disant Suisse, et que cet entrepreneur emploie ses loisirs à des lâchers de pigeons de provenance hétéroclite.

FRÉDÉRIC III FRANC-MAÇON

On lit dans le *Petit-Journal* :

« Le nouvel empereur d'Allemagne a été reçu franc-maçon à l'âge de vingt-deux ans, en 1853, dans une tenue spéciale qui eut lieu au palais de son père, alors prince de Prusse.

« Ce fut Guillaume lui-même qui prononça le discours sacramentel, dans lequel il retraça à son fils les devoirs d'un franc-maçon.

« Le 24 avril 1860, le prince Frédéric fut nommé vénérable de la grande loge de Prusse, et le 15 janvier 1864, son père, qui était devenu roi depuis treize jours, lui délégua les fonctions de Protecteur de l'ordre des francs-maçons en Prusse, dignité dont il venait d'hériter en même temps que la couronne.

« Nous apprenons que M. André Lami, grand-maître des francs-maçons italiens, vient d'ordonner à toutes les loges des batteries de deuil en l'honneur du frère Guillaume et des salves de réjouissance pour l'heureux avènement du frère Frédéric. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 18 mars 1888.

Les excellentes dispositions que nous constatons il y a huit jours s'affirment de nouveau sur l'ensemble du marché de nos rentes. Le mouvement ascensionnel des cours se poursuit sur nos fonds d'Etat : 3 0/0, 82.15 (ex-coupon), 4 1/2 0/0, 106.75.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,380. Les obligations à lots du Crédit foncier donnent lieu à un large mouvement de transactions. En se portant sur ces valeurs, on ne s'expose pas à diminuer son capital : on est certain, au contraire, de lui assurer une plus-value, car les cours de 500 francs ne tarderont pas à faire leur apparition.

La Société Générale maintient hautement son cours de 435. Les titres de cette société étant au nominatif, les transactions sur cette valeur se trouvent forcément restreintes.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. La Banque d'Escompte s'avance vers le pair, poussée par le succès de quelques-unes des affaires auxquelles elle a donné son concours.

Le taux des rentes viagères différées que constitue la Foncière-Vie et qu'elle met à la portée des plus modestes employés, est des plus minimes. A 30 ans, une rente viagère de 1,500 francs, payable à partir de 55 ans jusqu'au jour de décès, ne coûtera qu'une cotisation annuelle de 361 fr. 25, soit moins de 1 franc par jour.

L'action de la Compagnie Parisienne du Gaz se prépare à monter d'abord à 1,450, puis à 1,500 fr.

Les actionnaires de l'Assurance Financière sont convoqués en assemblée générale pour le 5 avril à l'effet de nommer un nouveau directeur.

L'action du canal de Corinthe se traite de plus en plus mal à 225 avec des tendances plus faibles encore. La faiblesse de ces cours est due à deux causes bien définies : d'abord le peu de succès de l'émission, ensuite le peu de garanties qu'offre cette entreprise, qui probablement ne sera jamais terminée.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,033.75. La Transatlantique à 517.50 maintient très fermement ses cours précédents.

Les Métaux très mouvementés et très recherchés ont monté de 1,050 à 1,080.

MM. Tirard et Flourens ont été entendus par la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de loi tendant à autoriser la compagnie interocéanique de Panama à émettre des obligations à lots.

Le président du conseil, au nom du gouvernement, a déclaré qu'il n'avait pas à prendre parti et qu'il laissait à la Chambre le soin de trancher la question. La commission est en majorité favorable à la prise en considération.

Le marché des actions de nos chemins de fer montre un peu plus d'activité. Les obligations sont très recherchées.

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL WARNET

Le général Warnet, qui vient d'être nommé au commandement du 43^e corps en remplacement de M. Boulanger, est né le 25 août 1828 à Paris.

Il appartient à l'état-major.

Sorti de Saint-Cyr comme sous-lieutenant le 4^{er} octobre 1849, il était déjà capitaine en 1854 et chef de bataillon en 1868.

Pendant la guerre, le 10 octobre 1870, il est promu lieutenant-colonel, et, le 4^{er} octobre 1875, colonel.

Général de brigade le 49 février 1880, il était appelé en janvier 1885 par le général Lewal, ministre de la guerre, comme chef de l'état-major et du cabinet et, le 4^{er} février suivant ; ses services étaient récompensés par les trois étoiles de divisionnaire.

Il fut ensuite envoyé au Tonkin, où il se signala à la tête du corps d'occupation comme administrateur vigilant, mais aussi comme pacificateur.

C'est dans ce poste que le gouvernement l'éleva, le 24 juin 1886, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

On se rappelle le rôle joué par le général Warnet pendant la mobilisation du 17^e corps d'armée en septembre et le talent de manœuvrier qu'il y déploya.

A la suite d'une petite épidémie de fièvre scarlatine qui s'est manifestée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, le ministre de la guerre a décidé que le congé habituel de Pâques serait avancé de huit jours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE. — Nous sommes au 19 mars et l'hiver sévit encore dans toute sa rigueur. Ce matin, le thermomètre est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro. La neige ne cesse presque pas de tomber depuis trois jours, et le soleil, qui apparaît de temps à autre, a peine à la faire disparaître.

Le baromètre est bas, 750^{mm}.

Le vent, au nord-est, est toujours glacial.

Le printemps ne sera pas fidèle à l'appel.

des astronomes qui l'avaient annoncé pour demain 20 mars, à 4 heures du matin.

La Loire a atteint hier, à midi, à l'échelle du pont Cessart, 4 m. 55. La baisse s'est manifestée cette nuit : elle n'est plus aujourd'hui qu'à 4 m. 45.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Ce soir lundi, pour les adieux de la troupe d'opérette, on donne la *Mascotte*, au lieu de *Boccace* qui était annoncé.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES DE SAUMUR

Dimanche prochain, jour des Rameaux, à 3 heures 1/2, la Musique des Ecoles communales exécutera, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

1. La Côte Saint-André, marche... BLÉGER.
2. Alca, polka-mazurka... AVON.
3. Le Renard et la Cigogne, chœur à 3 voix... RAIMBAUD.
4. La Muette de Portici, fantaisie... AUBER.
5. Les Pifférari, chœur à 3 voix... LÉO DELIBES.
6. Frisolinette, polka... CLOUET.

BULÉ VIF

Dans la nuit de samedi à dimanche, entre 2 et 3 heures du matin, les habitants de la place Dupetit-Thouars ont été éveillés par une vive lumière qui éclairait la place : l'échoppe du sieur Pierre Colombel, cordonnier, laquelle était adossée au mur des dames de Saint-André, était en feu. Sous le pressentiment que l'ouvrier pouvait bien être renfermé dedans, ceux-ci se hâtèrent d'aller combattre le feu, et, à travers l'ouverture que les flammes avaient faite, ils aperçurent en effet l'infortuné cordonnier étendu sur le côté.

Il ne donnait plus signe de vie et avait plus de la moitié du corps entièrement carbonisé. La figure était méconnaissable.

Colombel a été vu complètement ivre samedi soir à onze heures ; il est probable que, rentré dans son échoppe, il aura voulu allumer sa pipe et ainsi aura mis le feu aux guenilles sur lesquelles il couchait. Renfermé dans ce réduit étroit, on est porté à croire qu'il a été asphyxié par la fumée avant d'avoir été atteint par le feu.

Hier matin, par les soins de la gendarmerie, ses restes ont été transportés à l'Hospice.

Colombel était célibataire et âgé de 50 ans environ. Il était originaire de la Bretagne.

Classe de 1887. — Conseil de révision

Les opérations du Conseil de révision dans l'arrondissement de Saumur auront lieu aux jours, lieux et heures ci-après :

AVRIL

- Doué, le jeudi 26 avril, à 2 heures, à la Mairie.
Vihiers, le vendredi 27 avril, à 4 heures, à la Mairie.
Montreuil-Bellay, le samedi 28 avril, à 4 heures, à la Mairie.
Gennez, le lundi 30 avril, à 4 heures, à la Mairie.

MAI

- Saumur (Nord-Est), le mardi 22 mai, à 4 heures, à la Mairie.
Saumur (Nord-Ouest), le mardi 22 mai, à la Mairie.
Maison centrale de Fontevault, le mercredi 23 mai, à 2 heures 1/2, à la Maison centrale.
Saumur (Sud), le jeudi 24 mai, à 9 heures, à la Mairie.

Hors de notre arrondissement

- Noyant, le vendredi 25 mai, à 9 heures 1/2, à la Mairie.
Longué, le samedi 27 mai, à 9 heures, à la Mairie.

Le vétérinaire des typographes de Saumur, M. Antoine Lépine, auquel M. le Ministre du Commerce vient de décerner une médaille d'honneur pour ses 47 années de bons et loyaux services dans les ateliers de l'*Echo Saumurois*, a reçu de ses collègues d'Angers de nombreuses félicitations.

M. Lépine est vivement touché de ces témoignages de sympathie dont le *Patriote de l'Ouest* s'est fait l'interprète et est heureux, à son tour, d'adresser à son confrère angevin, M. Périssou, ses meilleurs sentiments de cordiale confraternité.

UNE PARTIE DE PÊCHE

Tous les goûts sont dans la nature, et celui de la pêche n'a rien d'anormal quand on demeure sur les bords de la Loire : c'est pourquoi hier, sur les 3 heures, les promeneurs — rares et héroïques — restaient stupéfaits en apercevant sur le pont Cessart une cinquantaine de Saint-Cyriens en grande tenue, tenant chacun une ligne.

Ils pêchaient, graves, silencieux, dans notre beau fleuve démesurément grossi, et le temps affreux n'empêchait cependant pas le poisson de mordre, car au bout de chaque ligne on voyait sauter..... un hareng saur.

Un pareil spectacle, sous la neige surtout, ne pouvait que passer à la postérité ; aussi vit-on accourir M. Coué, avec ses instruments, qu'il braqua immédiatement devant ce paysage unique.

Et dans quelques jours on reverra dans les vitrines de l'honorable photographe nos cinquante officiers, en grande tenue, pêchant à la ligne le hareng dans la Loire.

TRAMWAYS ET SÉCURITÉ

Vendredi dernier, la locomotive des tramways a causé à Parnay un accident qui, fort heureusement, n'a entraîné que des pertes matérielles.

Le sieur Milleau conduisait une petite charrette chargée de marchandises ; à l'approche du train de balast, son cheval tourna sur lui-même, et l'extrémité de la charrette, heurtée par la locomotive, fut renversée, brisée, et les marchandises répandues sur la voie et en partie mises hors de vente.

Le conducteur a pu se jeter de côté assez à temps et éviter d'être atteint. On se demande à qui doit incomber cette perte ; la Société concessionnaire est puissante, passe également pour riche, et la victime est loin d'avoir cette même réputation. Le bon sens veut qu'il ait droit à une indemnité, sinon on pourrait dire que la route nationale n° 147 n'appartient plus qu'aux tramways.

Sur quelle loi existante se baserait-on pour soutenir cette thèse moderne, très moderne ?

Publications de mariage.

Joseph-François Gros, ferblantier, de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), et Adèle Godonnèche, sans profession, de Saumur.

Charles Delabrossa, employé de commerce, et Marie-Joséphine Gaillard, lingère, tous deux de Saumur.

Jules-Auguste Bruyère, architecte, et Jeanne-Marie Grellet, sans profession, tous deux de Saumur.

Charles Tessier, tailleur de pierre, et Eugénie Mercier, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-François Cesbron, employé de commerce, et Alphonsine-Charlotte Turpin, sans profession, tous deux de Saumur.

Alcide Crotin, employé de chemin de fer, de Saumur, et Laure-Célestine Parré, sans profession, de Vivy.

Alphonse Bozonnet, cocher, et Jeanne-Marie La Guédard, cuisinière, tous deux de Saumur.

Joseph Oger, jardinier, de Saint-Lambert-des-Lèves, et Lucie Goblet, cuisinière, de Saumur.

Claude-Louis Camus, directeur de la Société Générale, et Victorine-Marie His, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor Montaudon, jardinier, de Saumur, et Albertine-Marie-Julie Levois, sans profession, de Souzay.

Constant Roy, tailleur de pierre, et Eugénie Breton, gantière, tous deux de Saumur.

Le concours central hippique au Palais de l'Industrie s'ouvrira cette année le 31 mars. Le 16 avril, dernier jour du concours, une grande fête militaire sera donnée par l'armée au profit de la Société de secours aux blessés. Grâce au consentement donné par le Président de la République et par le ministre de la guerre, les Ecoles de Saumur, de Saint-Cyr et de Fontainebleau offriront, avec leurs exercices variés, un spectacle des plus intéressants.

Fontevault. — Rixe à la maison de détention. — Une rixe s'étant élevée entre deux détenus, l'un d'eux a porté à son adversaire des coups de ciseaux qui ont produit des blessures assez graves.

Les détails sur cette affaire ne nous sont pas encore parvenus.

LES RELÉGUÉS DEVANT LA COUR D'APPEL D'ANGERS

Le *Journal officiel* publie la répartition des condamnés à la relégation dans le ressort de la Cour d'appel d'Angers pendant l'année 1887 :

Sur une population de 4,303,854 habitants, il a été prononcé dans ce ressort 3,640 condamnations, dont 96 à la relégation.

La proportion des condamnés à la relégation qui la première année était de 6.0, s'est élevée à 8.4, sur 100,000 habitants en 1887 ; celle des condamnés, de 284 la première année, s'est élevée à 279 pour 100,000 habitants en 1887 ; et, sur 100 condamnés, nous trouvons en 1887 une proportion de 2.5 à la relégation ; — la proportion sur ce dernier point n'était que de 2.4 la première année.

Par suite, le ressort d'Angers, qui occupait la première année le 4^e rang, d'après le nombre des relégables, occupe, en 1887, le 3^e ; et, d'après le nombre des condamnés, le même ressort qui occupait la première année le 4^e rang, est maintenant classé au 13^e.

CANDES. — Jeudi dernier, vers midi, une partie d'une maison appelée la Prévôté, située à Candès, près de la caserne de gendarmerie, s'est écroulée avec un bruit épouvantable.

Ce bâtiment avait une hauteur de 45 à 20 mètres sur une longueur de 10 mètres environ. Il appartenait à M^{lle} Corbineau et à M. Rousse, prêteur. La perte est évaluée à 4,000 fr. pour les propriétaires et à 2,000 fr. pour les voisins, dont les habitations ont été fortement endommagées.

La partie restée debout paraît peu solide. Selon toute apparence on sera obligé de l'abattre. Elle appartient au sieur Cordé.

Fort heureusement il ne se trouvait personne dans la maison au moment de l'éboulement.

M. Clergeau, maire de Candès, et la gendarmerie, accourus sur les lieux au premier avis, ont pris les mesures nécessaires pour prévenir les accidents.

On présume que la chute du bâtiment a été déterminée par l'affaissement des voûtes des caves, rongées par le salpêtre.

Ce bâtiment était appelé la Prévôté parce qu'il était la demeure du prévôt de la collégiale de Candès. Sa construction pouvait remonter au quatorzième ou au quinzième siècle.

NANTES.

Le suicide de la rue de la Fosse. — Jeudi matin, vers neuf heures, M. Alfred Cousin, 34 ans, sellier, né à Beaufort (Maine-et-Loire), s'est jeté par une fenêtre du quatrième étage dans la cour de la maison portant le n° 28 de la rue de la Fosse, à Nantes.

La mort a été presque instantanée. Dans la chute terrible que ce malheureux jeune homme a faite, il s'est fracturé la cuisse et le bras gauche, ouvert le crâne et s'est fait, sur diverses parties du corps, de nombreuses ecchymoses.

Le corps a été transporté à la Morgue, où M. Berruyer, médecin municipal, est venu constater le décès.

Il faut attribuer le suicide de M. Cousin à des chagrins d'amour. Une lettre qu'il a écrite à sa fiancée, avant de mettre à exécution sa fatale détermination, ne laisse aucun doute à ce sujet.

CONSEILS ET RECETTES.

DIGESTIBILITÉ DES ALIMENTS POUR LES CONVALESCENTS

Voici, d'après Leube, la liste des aliments qu'un convalescent doit choisir successivement :

1^{er} degré : Bouillon, jus de viande, lait, œufs crus ou moulés, biscuits.

2^e degré : Cerveau bouilli, ris de veau bouilli, poulet bouilli, pieds de veau bouillis, tapioca.

3^e degré : Bœuf, jambon râpé, pommes de terre en purée, pain blanc, café au lait.

4^e degré : Poulet, pigeon, perdrix, chevreuil, veau rôti, rosbif, brochet. (La truite et le lièvre sont difficiles à digérer. Prendre peu de vin, s'abstenir de sauces.)

5^e degré : Régime ordinaire : viandes quelconques, salades, légumes, etc.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 19 mars, 2 h. 10, soir.

En raison des obsèques de M. Carnot et surtout de l'interpellation projetée à la Chambre aujourd'hui, le conseil des ministres s'est réuni extraordinairement ce matin. Les ministres ont expédié les affaires courantes de peu d'importance.

Ils ont aussi arrêté les termes de la déclaration à faire à la tribune sur l'affaire Boulanger.

La principale intervention sera celle du président du conseil.

Alcools pour brûler

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défer toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'ON CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUISITION. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LISEZ

LE TRIBOULET

100,000 Lecteurs

LE PETIT FINANCIER

UNIVERSEL

15, Place de la Bourse, PARIS

Envoi gratuit sur demande adressée au Directeur

FARINE MORTON

Aliment Nutritif et Fortifiant

pour les ENFANTS

RECONNU LE MEILLEUR AU

MOMENT DU SEVRAGE

La Boîte, 1 fr. 40. — En Vente

dans toutes les Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui

rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈR

LUNDI 19 Mars 1888,

Changement de spectacle

POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes,

paroles de M. Henri Chivot et Alfred Duru,

musique d'Edmond AUDRAN.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M. GAGNAGE, notaire à Saumur, soussigné, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt-huit, portant cette mention :
Enregistré à Saumur, le treize mars mil huit cent quatre-vingt-huit, folio 135, case 17, reçu dissolution, sept francs cinquante centimes, pouvoirs trois francs, décimes deux francs soixante-trois centimes, signé, RAISON.

M. RENÉ MENIER-GUERET, Et M. RENÉ-EUGÈNE MENIER fils, tous deux négociants, demeurant à Saumur, rue de Lorraine, 20.

Ont déclaré dissoute, à partir du six mars mil huit cent quatre-vingt-huit, la Société en nom collectif formée entre eux aux termes d'acte reçu par M. PINAULT, notaire à Saumur, prédécesseur immédiat de M. GAGNAGE, soussigné, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six, dans la raison et la signature sociales : « Menier fils et C^{ie} », avec siège social à Saumur, rue de Lorraine, n° 20, ladite Société ayant pour objet la fabrication et la vente en gros et en détail des agrafes et crochets pour couvertures en ardoises et la vente des ardoises et bois d'ouvrage en France et à l'étranger ;

Et, par le même acte, M. MENIER fils a été nommé liquidateur de ladite Société avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et payer le passif.

Pour extrait, Signé: GAGNAGE.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de dissolution de Société a été fait le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-huit, aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Pour extrait, Signé: GAGNAGE.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par M. DOUSSAIN, notaire à Doué, le vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit, M. CHARLES DURIGNEUX, négociant, demeurant à Doué-la-Fontaine, a vendu à :

M. AUGUSTE ROUELLE, tailleur d'habits, et M^{me} MARIE RIET, son épouse, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine,

Et M^{me} AUGUSTINE RIET, célibataire, majeure, commerçante, demeurant également à Doué-la-Fontaine.

Le fonds de commerce de nouveautés, draperie, rouennerie et confection pour hommes et pour dames qu'il exploitait et faisait valoir à Doué-la-Fontaine, rue du Commerce.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix stipulé payable à termes.

C^{ie} G^o TRANSATLANTIQUE

Tirage semestriel des Obligations 30/0.

Les numéros sortis dans chacune des 30 séries, sont les suivants :

953 — 9,691 — 8,607 — 1,674 — 7,566 — 3,841 — 3,295 — 9,998 — 8,336 — 1,204 — 3,954 — 1,304 — 839 — 6,513 — 398 — 4,370 — 1,841 — 8,315.

Représentant 540 litres qui seront remboursés à 500 francs, à partir du 1^{er} avril 1888, en même temps que sera payé le coupon semestriel de 7 fr. 50 (déduction faite de l'impôt dû à l'Etat).

Ces paiements auront lieu au siège de la Compagnie, 6, rue Auber, Paris, à la Banque Transatlantique, à la Société Générale, au Crédit Lyonnais, à leurs sièges respectifs et dans leurs succursales des départements et de l'étranger. (177)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots, LA

METAIERIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes, Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Baugeux.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou par portions,

VASTE MAISON

Avec nombreuses servitudes y attachant,

Le tout très propre au commerce, et situé au centre du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GOUZÉ-MARTIN, propriétaire, demeurant au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située Basse-Île, à Saumur,

Comprenant : 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1^{er} étage ; Jardin bien planté, et servitudes ; 2 hectares environ de boires poissonneuses.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Dacier, n° 28.

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

MANUFACTURE DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

Offres et Demandes

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière. (132)

ON DEMANDE un jeune homme de 14 à 15 ans ayant de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME d'un certain âge demande un emploi de bureau dans une maison de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

EPICERIE PARISIENNE
MAISON IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.
GRANDE BAISSÉ DE PRIX
SUCRE, 1^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog. 1 05
— cassé régulier, le kilog.... 1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog.. 2 40
— 1^{re} qualité, — 2 60
— extra, — 2 80
— mélange supérieur — 3

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM Fr^{es}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice MAUX DE DENTS L'EXTRACTION ET PAR CONSÉQUENT L'AURIFICATION
INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les
DEPOTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Prony (Pars-Monceau), PARIS

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT																		
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	Vivv	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	Nantilly	8 37	4 26	4 3	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a)	9 10	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	(dép.)	9 29	5 5	9 20	NoyantMéon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	Baugé	9 50	5 20	5 44								
Thouars	2 53	8 5	»	11 57	2 27	5 27	Doué	9 57	5 27	6 21								
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»												
Poitiers	»	10 33	»	»	5 5	»												
SAUMUR — BOURGUEIL				SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON														
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir				
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58			
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22			
Bourgueil	9 07	3 23	7 1	Saumur	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34			